



Stratégie nationale pour l'orientation professionnelle, universitaire et de carrière (OPUC) et plan d'action pour la première phase de la mise en œuvre: approbation

Considérations du Secrétariat général

- 1 Le Comité a mandaté le 6 septembre 2018 la Conférence des directrices et directeurs de l'orientation professionnelle, universitaire et de carrière (CDOPU) pour établir une stratégie nationale pour l'orientation professionnelle, universitaire et de carrière (OPUC).
- 2 Dans leur déclaration du 27 juin 2019 sur les objectifs politiques communs concernant l'espace suisse de la formation, la CDIP et le Département fédéral de l'économie, de la formation et de la recherche (DEFER) ont souligné le rôle particulièrement important de l'orientation professionnelle, universitaire et de carrière (OPUC) et inscrit le renforcement de cette dernière parmi leurs objectifs. En outre, le développement de l'OPUC est l'une des quatre lignes d'action de l'initiative *Formation professionnelle 2030* auxquelles les partenaires de la formation professionnelle ont accordé la priorité ainsi qu'un volet du programme de travail 2021-2024 de la CDIP.
- 3 La CDOPU a pris appui sur plusieurs travaux de recherche pour élaborer un projet de stratégie: le rapport du prof. Andreas Hirschi sur le rôle futur de l'OPUC, l'étude du bureau across concept sur les besoins de développement et de coordination des services cantonaux de l'OPUC ainsi que l'étude *Orientation professionnelle 4.0* de la HTW Chur.
- 4 Le 5 septembre 2019, le Comité a approuvé les cinq orientations stratégiques en vue de la suite des travaux. Simultanément, il a chargé la CDOPU de finaliser ces objectifs en étroite collaboration avec les partenaires de la formation professionnelle et les parties prenantes de la formation générale et de la scolarité obligatoire.
- 5 La CDOPU a soumis le projet de stratégie du 10 juillet 2019 aux diverses parties prenantes. Elle a reçu environ 90 réponses. Les partenaires accueillent favorablement la stratégie nationale pour l'OPUC. Le travail de révision de la CDOPU a porté par la suite essentiellement sur les points suivants:
 - Le renforcement du lien et de la collaboration avec les acteurs économiques,
 - L'amélioration de la terminologie et de certaines formulations afin de faciliter la compréhension du document.
- 6 Le 16 octobre 2020, la stratégie mise au point a été présentée à la Conférence des Secrétaires généraux (CSSG) dans l'optique d'élaborer un plan de mise en œuvre. Réservant un accueil favorable à cette stratégie, la CSSG a toutefois souhaité que soit établi un ordre de priorité dans les mesures à mettre en œuvre et qu'il soit procédé à une évaluation des coûts.
- 7 La CDOPU a sur cette base dressé un plan d'action pour la mise en œuvre de la stratégie, définissant par la même occasion les mesures à prendre selon leur ordre de priorité et leurs coûts respectifs. Au printemps 2021, le plan d'action a fait l'objet de plusieurs discussions avec les différentes conférences spécialisées de la CDIP (CSFP, CESFG, CIFC, DVK, CLEO, CSSO) qui adhèrent à la stratégie pour l'OPUC telle qu'elle leur a été présentée et jugent sa mise en œuvre pragmatique et judicieuse.

- 8 La CDOPU va déposer auprès du SEFRI des demandes relatives à la promotion de projets, afin de financer les mesures liées à la première phase de mise en œuvre. Sous réserve de l'approbation de ces demandes, la CDOPU couvrira les autres coûts pour 2021, soit environ 40 000 francs, par le biais des cotisations des membres. Quant aux coûts prévus pour 2022 (à l'exception de ceux couverts), ils s'inscrivent dans le budget des 200 000 francs approuvés par l'Assemblée plénière de la CDIP le 24 juin 2021. Les mesures planifiées pour 2023 requièrent encore un calcul prévisionnel détaillé des coûts. L'approbation du plan d'action dès 2023 dépendra de la validation par la CDIP du budget qui lui sera soumis pour 2023.
- 9 La mise en œuvre ultérieure du plan d'action à partir de 2024 sera présentée à la CDIP pour approbation.
- 10 Le Secrétariat général estime que la stratégie nationale pour l'OPUC répond aux buts des cantons dans le domaine de la formation tels qu'ils sont décrits dans le programme de travail 2021-2024 de la Conférence et qu'elle soutient activement les objectifs politiques communs établis en 2019 avec la Confédération dans le cadre de l'espace suisse de la formation. La stratégie exprime une vision commune des défis auxquels est confrontée l'OPUC en Suisse et trace les pistes de son développement.
- 11 Le Secrétariat général souligne aussi que l'OPUC est une problématique transversale, traversant l'ensemble des ordres d'enseignement de l'obligatoire au tertiaire, y compris la formation des adultes qui revêt actuellement une importance accrue au niveau politique et éducatif. La stratégie OPUC joue un rôle de catalyseur pour garantir la prise en compte de la priorité à accorder à l'accompagnement des jeunes et des adultes dans leur choix professionnel tout au long de leur formation scolaire et pour s'assurer de leur implication active, également dans la gestion de leur parcours professionnel. La CDOPU a su construire un réseau opérationnel avec l'ensemble des partenaires et conférences spécialisées avec lequel elle a défini les actions à conduire pour que l'OPUC réponde aux exigences actuelles et futures.
- 12 Par la mise en œuvre de la stratégie, l'OPUC présentera un profil plus marqué sur le plan national vis-à-vis de la population et des partenaires de coopération. La première phase de la mise en œuvre permettra à la CDOPU de mettre en application les premières mesures et d'amorcer les étapes concrètes menant au renforcement de l'OPUC, sous réserve de la validation du budget 2023 par la CDIP.

Décision de l'Assemblée plénière

- 1 L'Assemblée plénière approuve la stratégie nationale pour l'orientation professionnelle, universitaire et de carrière.
- 2 Le plan d'action relatif à la première phase de mise en œuvre, qui court jusqu'à fin 2023, est adopté sous réserve de l'approbation du budget pour les mesures prévues en 2023.
- 3 La CDOPU est chargée de mettre en œuvre conjointement avec les acteurs désignés à cet effet les mesures prévues lors de cette première phase de la mise en œuvre.
- 4 Au début de l'été 2023, la CDOPU adressera au Comité de la CDIP un rapport relatif à la réalisation de cette première phase de mise en œuvre et présentera à la CDIP pour approbation les plans d'action se rapportant aux phases ultérieures de la mise en œuvre de la stratégie nationale pour l'OPUC à partir de 2024.

Andermatt, le 22 octobre 2021

Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique

Au nom de l'Assemblée plénière:

sig.

Susanne Hardmeier

Secrétaire générale

Annexe:

- Stratégie nationale pour l'orientation professionnelle, universitaire et de carrière

Notification:

- Membres de la Conférence
- CDOPU
- SEFRI

La présente décision sera publiée sur le site web de la CDIP.

263.0-2.2 lu/cs/dr/ms/CA/bop

Stratégie nationale pour l'orientation professionnelle, universitaire et de carrière (OPUC) – 22 octobre 2021

Remarques préliminaires

Dans un système de formation de plus en plus perméable et un monde du travail dont le développement est toujours plus dynamique, l'importance d'une orientation professionnelle, universitaire et de carrière¹ de qualité ne cesse de croître. Elle contribue de manière significative aux objectifs fixés par la Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique (CDIP), en collaboration avec le Département fédéral de l'économie, de l'éducation et de la recherche (DEFR), dans leur « Déclaration 2019 sur les objectifs politiques communs concernant l'espace suisse de la formation »²:

- Faire de sorte que 95 % des jeunes de 25 ans possèdent un diplôme du secondaire II
- Définir des mesures contribuant à réduire le taux d'abandon des études dans les hautes écoles universitaires
- Encourager l'accès à la formation, la reconversion et la réinsertion dans l'ensemble du système éducatif suisse et les soutenir par le biais de l'information et de l'orientation

L'OPUC revêt également une grande importance pour la mise en œuvre de la vision 2030 de la formation professionnelle qui a été élaborée avec les partenaires de la formation professionnelle³. Ceci est d'autant plus pertinent que la révolution numérique entraîne un grand dynamisme sur le marché du travail et exige donc une flexibilité accrue de la part de tous les acteurs du marché du travail. Dans divers secteurs règne une pénurie de spécialistes qualifié-e-s, tandis qu'un grand nombre d'adultes n'ont pas de qualification professionnelle.

Dans le même temps, les services cantonaux de l'OPUC sont confrontés à des défis grandissants: l'hétérogénéité des groupes cibles s'accroît, les problèmes deviennent de plus en plus complexes et exigent davantage de connaissances spécifiques de la part du personnel de l'OPUC.

Le domaine de l'orientation professionnelle, universitaire et de carrière est du ressort des cantons. Pour que l'OPUC puisse répondre à long terme aux exigences croissantes des différentes parties prenantes et pour que les prestations soient fournies à un niveau qualitatif comparable dans toute la Suisse, une stratégie à l'échelle nationale est toutefois nécessaire.

Avec la présente stratégie, les cantons se mettent d'accord entre eux sur des objectifs dans le domaine de l'OPUC, au niveau cantonal et suisse. Les services de l'OPUC ne peuvent déployer leur portée de manière optimale que s'ils sont fournis en coopération avec les acteurs du système global. La stratégie ne concerne pas seulement les services cantonaux de l'OPUC, mais aussi de nombreuses autres parties prenantes de la formation, de l'économie et de la société.

La stratégie se compose de cinq orientations stratégiques, chacune se découpant en plusieurs objectifs stratégiques. En coopération avec les différents acteurs, les objectifs stratégiques sont complétés par des objectifs opérationnels et des actions concrètes, en vue d'une mise en œuvre comprenant de futurs développements. Cette stratégie devrait donc être comprise comme un processus évolutif.

Les orientations stratégiques un à trois concernent le contenu, les concepts et les offres de l'OPUC; les orientations stratégiques quatre et cinq ont trait à des thèmes transversaux tels que l'organisation, les processus, la recherche et le développement, la formation et la formation continue.

¹ Ci-après, l'abréviation OPUC sera utilisée pour l'orientation professionnelle, universitaire et de carrière.

² voir https://www.edk.ch/fr/documentation/communiques-de-presse/communiqué-de-presse-3-9.2019?set_language=fr

³ voir <https://formationprofessionnelle2030.ch/fr/contexte>

Stratégie :

Dans le but :

- *de soutenir les objectifs politiques communs concernant l'espace suisse de la formation, conformément à la déclaration commune de la Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique (CDIP) et du Département fédéral de l'économie, de l'éducation et de la recherche (DEFR) et de la vision 2030 de la formation professionnelle,*
- *d'optimiser l'impact de l'OPUC et d'apporter sa contribution à l'égalité des chances pour la population dans les domaines de l'éducation et de la vie professionnelle, et ainsi*
- *d'accroître la contribution de l'OPUC à la meilleure participation possible de la population au marché du travail, à l'utilisation efficace des investissements réalisés dans le domaine éducatif et donc à l'optimisation du bien-être social,*

la CDIP se fixe les objectifs suivants dans le domaine de l'OPUC:

Orientation stratégique 1: élèves, apprenti-e-s, étudiant-e-s

Les élèves, les apprenti-e-s et les étudiant-e-s sont systématiquement soutenus dans le développement des compétences de conception de carrière et préparés aux transitions, avec la participation de tous les partenaires concernés⁴, pendant toute la durée de leur formation (primaire, secondaire I et II, tertiaire) et d'une manière adaptée à leur niveau scolaire.

Objectifs stratégiques:

1.1 Pour le système éducatif suisse, les compétences à promouvoir en matière de développement de carrière sont définies à tous les niveaux. En lien avec les plans d'études, des outils sont proposés pour favoriser l'acquisition de ces compétences et mis à la disposition des élèves et de leurs parents ou tuteurs, des apprenti-e-s, des étudiant-e-s et du personnel enseignant.

1.2 Les tâches et les responsabilités des services cantonaux de l'OPUC, des écoles du secondaire I et II (voie professionnelle et générale) et des autres partenaires concernés sont systématiquement réglementées dans chaque canton et permettent d'assurer un processus d'amélioration continue.

1.3 Au cours de sa formation, le personnel enseignant de tous les niveaux se familiarise avec le système éducatif suisse et avec le monde professionnel. Il est conscient des compétences en matière de conception de carrière que les élèves, apprenti-e-s ou étudiant-e-s devraient développer à leur niveau. Ces aspects sont également inclus dans les programmes de formation continue du personnel enseignant..

1.4 Dans tous les cantons, des concepts et des prestations adaptées sont mis à la disposition des jeunes et des jeunes adultes particulièrement vulnérables, afin de soutenir leur intégration dans une voie de formation et dans le monde professionnel.

Orientation stratégique 2: adultes

Les adultes ont accès à l'information et au conseil et sont soutenus dans leur conception de carrière proactive par des offres attrayantes et spécifiques à différents groupes cibles. À cette fin, les services cantonaux de l'OPUC travaillent en étroite collaboration avec leurs partenaires de la formation, de la collaboration interinstitutionnelle et de l'économie, au niveau national et cantonal.

Objectifs stratégiques:

2.1 Pour les adultes, des compétences en matière de conception de carrière sont définies et doivent être encouragées tout au long de la vie professionnelle. Des concepts sont élaborés pour déterminer comment et par quels acteurs ces compétences peuvent être promues.

⁴ Famille, environnement de formation, économie, etc.

2.2 La population suisse est sensibilisée par des moyens appropriés à l'importance de la conception de carrière tout au long de la vie professionnelle. Les prestations des services cantonaux de l'OPUC pour les adultes sont communiquées de manière à mieux les faire connaître et à promouvoir leur utilisation.

2.3 Via différents canaux les services cantonaux de l'OPUC offrent aux adultes des prestations d'information et d'orientation qui soutiennent la planification de carrière individuelle à l'aide d'un large éventail de méthodes et d'instruments développés pour des groupes cibles spécifiques⁵.

2.4 En collaboration avec les associations économiques, les services cantonaux de l'OPUC soutiennent les employeurs en leur fournissant des informations et des prestations afin de promouvoir le développement actif de la carrière de leurs employé-e-s.

2.5 Pour les groupes cibles dont la participation au système éducatif et au monde du travail doit être particulièrement encouragée, un cadre conceptuel est défini afin que les prestations soient accessibles à bas seuil et de qualité comparable dans toute la Suisse. Afin d'améliorer l'efficacité des prestations, celles-ci sont développées, dans la mesure du possible, en collaboration avec les partenaires de la collaboration interinstitutionnelle et le monde économique.

Orientation stratégique 3: concepts et outils dédiés à l'auto-information

Le potentiel que recèle la numérisation est mis à profit pour mettre à la disposition de l'ensemble de la population des outils interactifs de qualité pour s'informer et concevoir de manière durable sa biographie éducative et professionnelle.

Objectifs stratégiques:

3.1 Les centres d'information et de documentation de l'OPUC offrent, outre des informations sur la formation de base et la formation continue, un éventail aussi large que possible de thèmes relatifs à la conception de carrière pour les différents groupes cibles de l'OPUC⁶.

3.2 Une plateforme nationale de soutien à la conception de carrière individuelle est mise à la disposition de la population. Cette plateforme propose des informations sur la formation et la conception de carrière, présentées d'une manière facilement compréhensible. Elle permet aux personnes de gérer leurs propres aptitudes au travail et leur employabilité à l'aide d'outils interactifs.

3.3 Les services cantonaux de l'OPUC définissent des standards pour assurer la qualité, la neutralité et la confidentialité de leurs services d'information, d'interaction et de consultation. Le respect de ces normes est une condition préalable à la coopération avec des tiers.

Orientation stratégique 4: organisation et communication

Les services cantonaux de l'OPUC collaborent étroitement. Ils s'organisent de manière à développer leurs prestations en collaboration et à communiquer ensemble sur ces prestations.

Objectifs stratégiques:

4.1 Les services cantonaux de l'OPUC s'organisent de manière à pouvoir réagir rapidement et au plus près du marché aux évolutions et situations changeantes dans le domaine de la formation et le monde du travail, et à pouvoir communiquer sur leurs prestations de manière proactive.

⁵ Par ex. pour les travailleur-euse-s âgé-e-s, les personnes dont les compétences de base sont insuffisantes ou qui n'ont pas de qualification professionnelle, les personnes qui reprennent une activité professionnelle, les personnes particulièrement affectées par la révolution numérique, etc.)

⁶ Par ex. monde du travail, certification professionnelle pour adultes, recherche d'un emploi, mobilité, financement de formations, etc.

4.2 Des processus sont définis et des structures et ressources appropriées sont mises à dispositions pour promouvoir la coopération entre les services cantonaux de l'OPUC et avec les acteurs intercantonaux, régionaux et nationaux.

4.3 Les services cantonaux de l'OPUC développent et communiquent de nouvelles prestations, le cas échéant, au niveau intercantonal, dans les régions linguistiques ou au niveau national. Ils tiennent dûment compte des différentes réalités régionales.

4.4 Une marque nationale et d'autres outils de communication adaptés sont mis à disposition pour la communication commune des services cantonaux de l'OPUC au niveau suprarégional ou national.

Orientation stratégique 5: positionnement et évolution de l'OPUC, recherche et développement, formation de base et formation continue

Les services cantonaux de l'OPUC se montrent innovants et proactifs dans toutes les thématiques liées au parcours professionnel. Ils soutiennent ensemble l'élaboration de bases scientifiques, le développement systématique et factuel de prestations ainsi que la formation de base et la formation continue de spécialistes de l'OPUC en coopération avec d'autres acteurs. Une politique de développement et de promotion à large échelle, durable et dynamique de l'OPUC est ainsi garantie.

Objectifs stratégiques :

5.1 Un forum national s'engage à promouvoir les compétences en matière de conception de carrière au sein de la population et à développer de manière continue des thèmes de l'OPUC. Il est composé d'acteurs de l'OPUC, du système éducatif, de la collaboration interinstitutionnelle et du monde économique.

5.2 programme national de recherche dans le domaine de l'OPUC est développé et actualisé régulièrement. Les résultats de la recherche sont intégrés dans le processus d'optimisation et de développement des prestations des services cantonaux de l'OPUC ainsi que dans la formation de base et la formation continue des professionnel-le-s de l'OPUC.

5.3 Le dialogue international est encouragé pour le développement de l'OPUC. La Conférence des directrices et directeurs de l'orientation professionnelle, universitaire et de carrière (CDOPU) coopère avec des réseaux internationaux dans le domaine de l'OPUC.

5.4 Un profil de compétences est défini pour la formation des conseillers et conseillères de l'OPUC. Basé sur les exigences de la pratique professionnelle de l'OPUC, il est revu régulièrement sur la base de la recherche scientifique et en fonction de l'évolution du domaine de la formation et du monde du travail.

5.5 En coopération avec les acteurs des domaines de la recherche, de la formation et du monde du travail, un cadre et des concepts généraux sont définis pour le développement du personnel, la gestion des connaissances et la formation continue des spécialistes des services cantonaux de l'OPUC, afin d'assurer des prestations OPUC de qualité élevée sur le long terme mais aussi de maintenir et de renforcer l'employabilité des spécialistes.